

ÊTRE BÉNÉVOLE DANS L'ÉCOLE CATHOLIQUE



Les bénévoles sont très nombreux dans l'École catholique et y rendent de multiples services nécessaires.

Ils sont pleinement membres de la communauté éducative.

Au-delà des compétences nécessaires pour assurer des fonctions variées, il est aussi demandé aux bénévoles de toujours situer leur engagement dans la fidélité au projet éducatif de leur établissement et aux orientations de l'Enseignement catholique.

L'École catholique bénéficie du concours de très nombreux bénévoles. Leur participation permet aux établissements d'assurer diverses fonctions essentielles. La gratuité de leur engagement a aussi beaucoup de sens dans le cadre d'un projet chrétien d'éducation.

De nombreux appels au bénévolat.

- ◆ **L'École catholique, désireuse de favoriser la participation de tous à un projet commun, développe la vie associative dans de nombreux domaines.** Leur vitalité repose sur le bénévolat. L'organisme de gestion est, le plus couramment, constitué en association 1901. C'est aussi le cas de l'association des parents d'élèves de chacun des établissements. Beaucoup d'établissements comportent aussi une association d'anciens élèves. Celle-ci aide à maintenir les liens entre les anciens élèves de l'école, mais peut aussi rendre de nombreux services, dans le domaine de l'accompagnement à l'orientation, par exemple. Des associations propriétaires possèdent les bâtiments mis à disposition de l'œuvre éducative. Il existe aussi dans les écoles des associations culturelles et/ou sportives. Au sein des diverses associations, les fonctions de chacun des bénévoles s'exercent dans le cadre statutaire. Les principales responsabilités se fondent sur un mandat électif (conseil d'administration, bureau).

◆ **Chaque école fait aussi appel à des bénévoles pour aider à l'animation de l'établissement :**

encadrement d'ateliers culturels, créatifs, sportifs ou de sorties scolaires, mise en place de fêtes d'école, accompagnement à l'orientation... Rendus en lien avec les professeurs et les éducateurs de l'établissement, ces divers services s'exercent sous la responsabilité du chef d'établissement.

◆ Bien des enseignants et des membres du personnel de droit privé s'engagent librement aussi, au-delà de leur charge professionnelle, pour le service du projet de l'établissement où ils travaillent. Ils accomplissent ainsi un véritable bénévolat dans le cadre de leur métier.

◆ **Parents, anciens élèves, amis de l'établissement, membres de la communauté professionnelle participent largement à l'animation pastorale des écoles,** dont le chef d'établissement est le premier responsable. Dans le cadre d'une équipe, qui peut comporter personnels rémunérés et bénévoles, ils sont alors reconnus pour assurer la catéchèse, participer à l'animation de temps de prière ou de célébration, à l'organisation des temps forts, pour contribuer à l'organisation d'activités caritatives...



Le bénévolat inscrit dans le projet éducatif de l'établissement.

◆ **Au sein d'une école catholique, le bénévolat, au-delà des services indispensables qu'il rend, a une forte valeur éducative.** Il manifeste concrètement, dans l'établissement, le sens de l'engagement, et les exigences qu'il comporte, comme la disponibilité, l'assiduité et la persévérance. Il souligne l'importance de la gratuité, du désintéressement et de la générosité, dans le don de soi pour le service des autres. Il témoigne de la solidarité qui peut s'exercer, autour d'un projet partagé, entre des personnes aux statuts et aux fonctions divers. Les bénévoles apportent aussi un professionnalisme dans des champs variés. Ils contribuent à ouvrir plus largement l'établissement à la société civile.

◆ **Le projet éducatif de l'École catholique est de développer la responsabilité et la participation, comme le moyen donné à chacun de valoriser ses talents et de mettre ses compétences au service de tous.** Il s'agit, par-là, de signifier la dignité de toute personne humaine. Le bénévolat permet d'incarner, dans le quotidien de l'établissement, ces dimensions éducatives fondamentales. L'exercice du bénévolat

dans un établissement scolaire participe également de l'éducation civique. À travers les engagements des uns et des autres, la solidarité et la fraternité s'y vivent concrètement, manifestant ainsi qu'elles sont indispensables à la vie sociale et citoyenne.

Prendre part à l'animation pastorale des établissements permet aussi aux chrétiens de contribuer à l'annonce de la foi et d'assumer ainsi pleinement leur responsabilité de baptisé dans l'Église.

◆ Les élèves, enfants et jeunes, témoins et bénéficiaires de ces divers engagements bénévoles, peuvent ainsi mieux prendre conscience de ce que peut être **l'exercice concret des responsabilités de citoyen et de chrétien.** La dimension éducative du bénévolat est plus pleinement vécue lorsque les élèves eux-mêmes sont invités à s'engager gratuitement, dans des actions qui n'entrent pas dans le champ ordinaire de l'évaluation scolaire. C'est, par exemple, le cas dans la sollicitation en vue d'activités humanitaires, ou dans l'invitation faite à des élèves aînés d'encadrer des temps catéchétiques pour les plus jeunes...

◆ Pour que le bénévolat de tous prenne toute sa dimension éducatrice, il est important que **le bénévole puisse exercer son engagement dans de bonnes conditions matérielles.** Sa pleine reconnaissance demande que l'école fasse connaître son action en en valorisant le sens. Les chefs d'établissement doivent aussi veiller à ce que des liens puissent régulièrement s'établir entre les enseignants, les salariés de l'établissement et les bénévoles. Ces derniers sont régulièrement invités aux temps de convivialité organisés par l'établissement.

Les conditions du bon exercice du bénévolat.

La générosité et la disponibilité, conditions indispensables pour mettre bénévolement ses compétences à disposition d'un établissement, ne suffisent pas. Il faut aussi avoir bien conscience du cadre dans lequel s'exerce l'activité bénévole dans laquelle on s'engage. Ceci requiert une bonne connaissance de l'établissement, de son projet et de son appartenance à l'Enseignement catholique. Le bénévole doit ainsi, par son action, adhérer au projet spécifique de l'école, le soutenir et le promouvoir. L'accueil et l'accompagnement des bénévoles permettent d'entrer dans la culture professionnelle et institutionnelle, et souvent associative, de l'École catholique.

◆ **Les activités bénévoles exercées dans le cadre d'associations attachées à un établissement s'inscrivent aussi dans le statut de l'association.**

C'est ainsi qu'un Ogec qui met au service de l'école d'indispensables compétences en gestion, travaille à la mise en œuvre d'un projet d'établissement auquel il participe sans être responsable de son élaboration. Et son mandat ne peut s'exercer qu'en lien avec le chef d'établissement et l'autorité de tutelle. L'Apel d'un établissement appartient au Mouvement des Apel, ce qui donne des orientations à son action. Les associations propriétaires, pour l'évolution de leur propriété, doivent tenir compte des besoins des projets aujourd'hui développés par les écoles et doivent donc se tenir en lien régulier avec les responsables compétents de l'École catholique. Ainsi, la dynamique associative dans l'École catholique tient-elle au juste équilibre entre la libre initiative et la créativité, indispensables à la pleine activité de l'association, et l'inscription des actions conduites dans le projet porté par l'institution.

C'est pourquoi, il est indispensable que les bénévoles puissent être accueillis par les responsables concernés pour bien saisir le cadre dans lequel ils auront à agir. Celles et ceux qui se portent candidats à l'administration d'une association doivent avoir connaissance de ses statuts. Il est aussi utile qu'ils puissent recevoir les divers textes d'orientation rédigés par l'Enseignement catholique, la Fnogec, le Cneap, l'Apel nationale, l'Ugsel... permettant de situer l'action menée localement dans un cadre national.

◆ Pour assurer leur mandat, **les administrateurs doivent aussi pouvoir bénéficier d'une formation régulière, assurée au niveau territorial ou national par les diverses instances fédératives.**

Ces temps de formation peuvent directement concerner la professionnalité nécessaire à l'exercice d'une fonction bénévole comme, par exemple, les évolutions du droit social ou des normes comptables pour les membres des organismes de gestion, ou la contribution des parents à l'accompagnement à l'orientation pour des membres des Apel.

De la même façon, les bénévoles qui, à titre individuel, rendent divers services dans l'animation éducative et pastorale de l'établissement, doivent toujours situer leur action en référence au projet élaboré par l'ensemble de la communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le service rendu ne peut donc s'exercer qu'en lien avec les enseignants responsables d'un projet pédagogique, ou que dans le cadre de l'équipe d'animation pastorale. Pour que chacun soit à l'aise, il est donc important de bien fixer, dès la première sollicitation, la nature du service souhaité et les modalités de mise en œuvre. Des propositions de formation sont aussi utiles, pour prendre en main et animer un groupe d'élèves, pour bien maîtriser un parcours catéchétique, par exemple.

◆ De façon générale, il importe donc dès le départ, de bien fixer **le cadre dans lequel le bénévole va travailler**, de bien déterminer la tâche qui lui est confiée et de fixer les engagements réciproques. Il peut être utile aussi de fixer une durée de l'engagement pris, pour assurer un renouvellement régulier des bénévoles dans les établissements. Tout ceci peut s'échanger lors d'un entretien mais il peut aussi être utile de formaliser les divers éléments échangés dans un texte. C'est ainsi que la Fnogec propose une convention d'engagements réciproques pour les membres des organismes de gestion.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ◆ Statut de l'Enseignement catholique, articles 60-63.
- ◆ Le recrutement des bénévoles, administrateurs d'Ogec. (www.fnogec.org)

